

1. AFFAIRES GENERALES : DEMISSION DE MADAME MICHELINE CHATILLON, CONSEILLERE MUNICIPALE ET INSTALLATION DE MONSIEUR GILLES MORVAN, NOUVEAU CONSEILLER

Monsieur le Maire informe que, par courrier du 07 juin 2020, Madame Micheline CHATILLON l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal avec effet immédiat.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur Gilles MORVAN, suivant immédiatement sur la liste « Union pour le renouveau à Pont-de-Buis les Quimerc'h » dont faisait partie Madame CHATILLON lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller Municipal.

Monsieur Gilles MORVAN remplace Madame CHATILLON dans toutes les commissions où elle était membre.

2. – AFFAIRES GENERALES –RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX A LA MAISON DE L'ENFANCE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

Monsieur le Maire expose que la Maison de l'Enfance, de la Famille et de l'Emploi Baradozic (MEFE) accueille dans ses locaux le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) du Conseil Départemental du Finistère.

La Commune met en effet à disposition du CDAS une surface de 105 m² (hors parties communes), composée d'un accueil, de 6 bureaux et d'une salle d'activités.

Une première convention a été signée en 2014 pour 3 ans, renouvelée une première fois en 2017 pour une nouvelle période de 3 ans arrivant donc à échéance cette année.

Le Conseil Départemental s'est déclaré intéressé à renouveler pour une nouvelle période de 3 ans.

Il est proposé de fixer le loyer mensuel (hors charges) à 824.61 €. Ce montant sera indexé chaque année à partir de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) 2ème trimestre.

En outre, le Conseil Départemental prendra en charge une partie des frais de fonctionnement du bâtiment, calculés au prorata des surfaces utilisées.

Vote à l'unanimité.

3. AFFAIRES GENERALES – SDEF : AUDIT ENERGETIQUE DE BATIMENTS PUBLICS EN LIEN AVEC LE PROGRAMME ACTEE

Le Programme CEE ACTEE, référencé PRO-INNO-17, porté par la FNCCR vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics.

Suite à la réponse à l'appel à pilotes du 26 Juillet 2019, le jury du programme ACTEE a décidé de sélectionner les projets du SDEF, du SDE 35, de Morbihan Energies et du SDE 22, réunis au sein du Pôle Energie Bretagne (PEBreizh).

Le SDEF propose à ses adhérents un accompagnement pour la gestion énergétique de leur patrimoine.

En effet, le règlement financier du SDEF validé par le comité du 15 novembre 2019, prévoit une prise en charge de 90% du montant de l'audit dans la limite de 2 500 € HT par audit et par bâtiment. Le reste restant à charge de la commune.

Une convention doit être signée entre le SDEF et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution techniques et financières de la mission.

Au titre de cette convention, un audit énergétique sera réalisé à l'école primaire Lucie Aubrac.

Le montant de la prestation réalisée dans le cadre de la présente convention s'élève à 3 200,00 € HT, soit 3 840,00 € TTC.

La collectivité devra verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation et le SDEF reversera à la commune une participation de 2 250 €.

Vote à l'unanimité.

4. AFFAIRES GENERALES – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire informe que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque Commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat de Conseiller Municipal.

Les membres de cette commission sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux mais il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code Général des Impôts (exigence de nationalité, d'âge, de jouissance des droits civils, inscription sur l'un des rôles des impôts directs locaux de la Commune) dans les deux mois suivants le renouvellement général du Conseil Municipal. Le nombre de personnes à proposer doit être le double du nombre de membres, soit 32 noms, 16 titulaires et 16 suppléants).

La Commission se réunit au moins une fois par an et intervient surtout en matière de fiscalité directe locale : établissement de liste de locaux de référence permettant de déterminer la valeur locative des biens, établissement des tarifs d'évaluation correspondants, formulation des avis sur les réclamations.

Vote à l'unanimité.

T I T U L A I R	1	MENEZ	Monique	La Vallée
	2	AGUILO	Martine	3 route de Ty Nenez
	3	LE GALL	André	Guernevez
	4	HERGOUALC'H	Marie-Thérèse	92 rue de Quimper
	5	MARIE	Georges	40 rue de Goasanneyec
	6	MORVAN	Lisiane	Roscoat
	7	AUFFRET	François	21 rue Jacques Prévert
	8	COADOUR	Hervé	15 rue Jacques Prévert
	9	MEROUR	Yves	38 A route de Ty Jopic
	10	LE BLOC'H	Alain	128 rue du Squiriou
	11	PERROT	Jacqueline	2 impasse Auguste Brizeux
	12	CRENN	Jean-Yves	21 rue de Quimper

E S	13	GUILLERM	Ernestine	41 bis rue de Quimper
	14	MELLOUËT	Roger	42 bis route de Ty Jopic
	15	CAROFF	Marie-Claire	Guernevez
	16	CARIOU	Jean-Yves	Lieu dit Ty An Taro 29590 SAINT-SEGAL
S U P P L E A N T S	1	NEDELEC	Jean André	1 rue Max Jacob
	2	LE BORGNE	Hervé	14 rue Anatole Le Bras
	3	HASCOET	André	Rue de Lopérec
	4	MEROUR	Yvonne	Goastalan
	5	BEURRIER	Jean-Claude	33 Grand'Rue
	6	GERVOT	Daniel	6 impasse Auguste Brizeux
	7	GLINEC	Odile	65 rue de Ty Beuz
	8	QUEFFELEC	Michel	4 Grand'Rue
	9	JONCOUR	Chantal	7 rue de Roz Ar Pont
	10	QUERE	Jean-Jacques	13 rue Max Jacob
	11	KERLEAU	Louis	20 rue Max Jacob
	12	LE ROUX	Alain	118 rue du Squiriou
	13	LE GUERN	Marcel	16 lotissement Migouron
	14	PIRIOU	Jean-Michel	12 Botaniec
	15	GUERIAUD	Richard	46 rue du Squiriou
	16	RIVET	Christian	Lieu dit Breuil 29590 LOPEREC

5. AFFAIRES GENERALES – AUGMENTATION DU CREDIT D'HEURES ALLOUE AUX ELUS POUR LES COMMUNES SIEGES DU BUREAU CENTRALISATEUR DE CANTON

Certaines garanties sont accordées aux membres des Conseils Municipaux dans leur activité professionnelle. Ces garanties, qui visent à permettre à l'Elu de pouvoir consacrer un minimum de temps au service de sa collectivité, prennent en pratique la forme d'autorisations d'absence et de crédits d'heures.

Les Maires, les Adjointes et les Conseillers Municipaux peuvent en bénéficier. L'employeur public ou privé est tenu d'accorder ce crédit d'heures aux Elus qui en font la demande.

Le montant trimestriel des crédits d'heures dont peuvent bénéficier les Elus est fonction de l'importance démographique de la Commune. Ainsi pour PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H il s'établit comme suit :

Strate de la Commune	Maire	Adjoint et Conseiller Municipal délégué	Conseiller municipal
3 500 à 9 999 hab	122 H.30	70 H.00	10 H.30

Par ailleurs, les Conseils Municipaux des Communes sièges du bureau centralisateur de cantons peuvent voter une majoration de ces crédits d'heures sans dépasser 30 % par élu.

Vote à l'unanimité.

6. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Un agent occupant un emploi d'assistant éducation sur un grade d'adjoint d'animation à temps complet a déposé une demande de diminution de son temps de travail à hauteur de 90 % à compter du 1er septembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accéder à cette demande.

Vote à l'unanimité.

7. FINANCES – ADOPTION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - BUDGET GENERAL

Sur le fondement, notamment, des articles L 2312-1, L 3312-1 et L 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, présenté dans les deux mois avant l'adoption du Budget à l'assemblée délibérante donne lieu à un débat : le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Exceptionnellement cette année, compte tenu des mesures sanitaires liées à la COVID 19 et de l'impact induit sur les renouvellements des Conseils Municipaux, le DOB peut être présenté lors de la même séance que l'adoption du Budget.

Le DOB a été transmis aux membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation. Il fait l'objet d'une présentation en séance par Monsieur le Maire.

Point sur la loi de Finances pour 2020

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes, des intercommunalités et des départements est maintenue à 27 milliards d'euros. C'est un niveau stable pour la 3ème année consécutive.

La part liée au soutien aux investissements est fixée à 2 milliards d'Euros.

1) Données générales et rétrospective 2015/2019

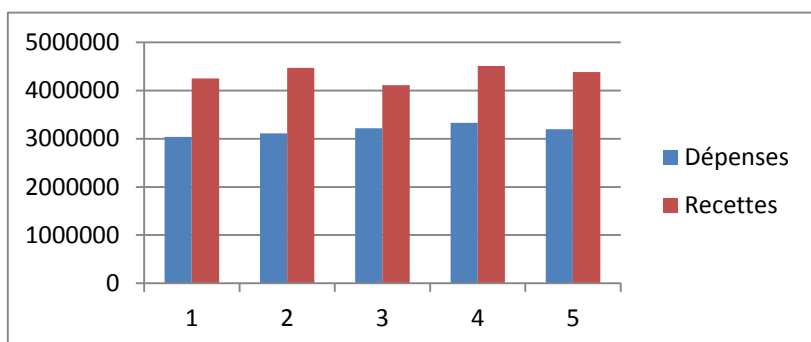
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'entendent comme le total des charges nettes de l'exercice entraînant des mouvements réels au sein de la section de fonctionnement.

	2015	2016	2017	2018	2019
BP	3 228 172,97	3 254 056,00	3 423 112,00	3 470 243,53	3 368 568,00
CA	3 038 737,88	3 112 468,62	3 212 996,10	3 330 289,49	3 197 786,39
% réalisation CA / BP	94,12 %	95,65 %	93,86 %	95,97 %	94,93 %

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018	2019
BP	4 022 105,00	4 131 351,00	4 186 594,04	4 357 955,03	4 096 629,00
CA	4 247 528,56	4 467 416,14	4 108 380,56	4 506 427,57	4 380 779,16
% réalisation CA / BP	105,60 %	108 13 %	98,13 %	103,40 %	106,96 %



Evolution de la charge du personnel

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Charge annuelle	1 902 879	1 901 871	1 908 354	1 965 231	1 938 881
Evolution annuelle	+ 0.30 %	- 0.05 %	+ 0.34 %	+ 2.98 %	-1.36 %

En 2018, la masse salariale représentait **59,01 %** des dépenses de fonctionnement. En 2019, elle en représente **60.63 %**.

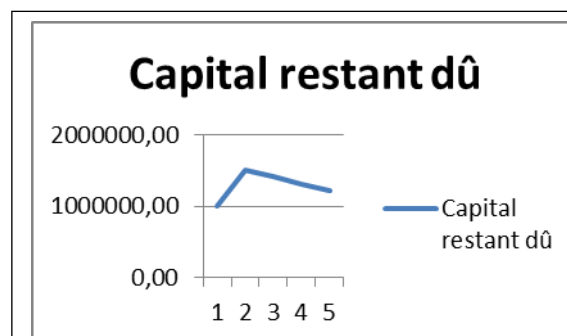
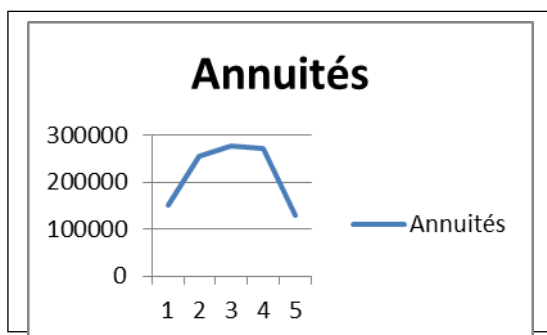
Evolution des prélèvements

FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) :

2015	2016	2017	2018	2019
41 023	97 000	30 372	3 653	12 357

Evolution de la dette

	2015	2016	2017	2018	2019
Annuités	152 115.03	253 907.61	276 546.98	272 011.75	128 739.29
Capital restant dû au 31/12	1 000 000.00	1 515 655.44	1 416 803.61	1 316 753.93	1 215 482.03



Encours total de la dette de la collectivité par habitant au 31/12/2019 = 314.16 €

1 215 482.03 / population municipale 2018 (3 869 hab)

Encours de la dette par habitant pour l'année 2019 = 32.29 €

124 933.36 / population municipale 2018 (3 869 hab)

Capacité de désendettement au 15/01/2019 : encours total de la dette/épargne brute =
1 298 218.16 / 462 261 = 2,80 ans

Annuité d'emprunts 2020

Capital :	102 834.71 €
Intérêts :	21 730.59 €
ICNE :	3 216.70 €
Total :	127 782.00 €

soit **957.29** euros d'annuités en moins sur l'exercice budgétaire 2020.

Emprunts en cours

Emprunt 1, capital restant dû au 15/01/2020 : 746 636.69 €

Emprunt 2, capital restant dû au 15/01/2020 : 450 000.15 €

Ces deux emprunts financent des travaux sur la Résidence pour personnes âgées de Kerval. L'un arrive à échéance en 2030, le second en 2031.

Contribution financière

La participation 2020 demandée par le S.D.I.S. 29 s'élève à 95 538 euros (même montant qu'en 2019).

2) Les recettes communales

Contexte législatif : suppression de la taxe d'habitation échelonnée entre 2020 et 2023. Dès 2020 ce sont 80 % des ménages qui ne paieront plus de taxe d'habitation sur leur résidence principale.

Afin de compenser cette perte de recette pour les Communes la Loi a prévu un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur le foncier bâti.
Compte tenu de cette réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la Loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux de 2019, ce qui conduit les Communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Notification des taux d'imposition

	Bases d'imposition 2019	Taux 2019	Produit fiscal 2019	Bases d'imposition 2020	Produits fiscal 2020 à taux constants
Taxe d'Habitation	4 277 400	9,89 %	423 034.86	4 329 000	428 138.10
Taxe Foncière « Bâti »	4 526 005	13,88 %	628 209.49	4 527 000	628 947.60
Taxe Foncière « Non bâti »	172 331	31,04%	53 491.54	173 400	53 823.36
TOTAL	-	-	1 104 735.89		1 110 909.06

Pour l'élaboration du budget 2020 il sera proposé le maintien des taux d'imposition.

Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Le montant notifié de la DCRTP pour 2020 est de 172 328 € au lieu de 174 695 € en 2019.

Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

Le montant notifié du FNGIR 2020 est de 332 138 € au lieu de 331 884 € en 2019.

Evolution des ressources communales en fonctionnement

Année	Dotation forfaitaire	Dotation solidarité rurale	Produit des taxes locales	Attribution de compensation	Transferts de charges CCPCAM	Total
2010	716 865 €	39 376 €	2 454 955 €	-	-	3 211 196 €
2011	706 897 €	41 349 €	2 537 907 €	-	-	3 286 153 €
2012	704 099 €	44 838 €	2 609 091 €	-	-	3 358 028 €
2013	700 560 €	48 316 €	2 500 613 €	-	-	3 249 489 €
2014	732 862 €	50 965 €	2 721 053 €	-	-	3 504 880 €
2015	569 469 €	55 973 €	2 866 921 €	-	-	3 492 363 €
2016	472 500 €	62 864 €	2 826 976 €	-	-	3 362 340 €
2017	223 216 €	68 993 €	1 675 784 €	1 347 481,03 €	9 760,97 €	3 325 235 €
2018	210 985 €	74 727 €	1 707 855 €	1 347 481,03 €	9 760,97 €	3 350 809 €
2019	195 982 €	79 191 €	1 622 822 €	1 347 481.03 €	9 760.97 €	3 255 237 €

Produit des taxes locales jusqu'au 31/12/2016: Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE qui a remplacé la Taxe professionnelle en 2010), taxe sur les surfaces commerciales, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), dotations compensation taxe professionnelle, CET, taxes foncières et d'habitation

Produit des taxes locales à partir du 01/01/2017 : taxes foncières et d'habitation, FNGIR, dotations de compensation taxe professionnelle

1 116 243 + 331 884 + 174 695

Transferts de charges CCPCAM : RASED, CLIC, piscine scolaire

Le F.C.T.V.A. 2020

Le Fonds de compensation de la T.V.A. que la Commune devrait percevoir en 2020 est de 1 954 € en fonctionnement et 164 607 € en investissement. Pour mémoire, le FCTVA 2019 s'élevait à 2 469.15 € en fonctionnement et 171 361.12 € en investissement.

Les projets d'investissement pour 2020 concernent :

- L'acquisition de l'ancien local des voyageurs de la SNCF et sa transformation en halles
- Des études en vue de la réalisation de nouvelles halles de sport
- La poursuite des actions en faveur de la redynamisation du centre bourg
- Des travaux portant sur la voirie communale
- Des opérations d'amélioration des bâtiments communaux
- La réalisation de 5 chambres individuelles à la résidence Kerval
- L'aménagement d'un pump park (ou terrain à bosses)
- L'étude pour la réalisation de logements pour personnes âgées autonomes à Bourdaine.

Les membres du Conseil Municipal donnent acte au Maire de cette communication par un vote sur le DOB.

8. FINANCES – ADOPTION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Emprunts 2020 :

Deux emprunts sont contractés sur le budget assainissement :

22 925 € souscrits en juillet 2014 pour une durée de 15 ans à taux fixe de 2.71 %

297 075 € souscrits en juillet 2014 pour une durée de 15 ans au taux fixe de 2.58 %.

L'annuité de ces emprunts pour 2020 se monte à 26 460.38 € se décomposant en : 5 207.51 € en intérêts et 21 252.87 € en capital.

Capital restant dû au 31/12/2019 : 214 339,56 €

Evolution des dépenses de fonctionnement

Compte	2016	2017	2018	2019
administratif	247 028,30€	315 482,82 €	231 342,73 €	238 935.01 €

Evolution des recettes de fonctionnement

Compte	2016	2017	2018	2019
administratif	271 100,53 €	319 940,77 €	321 348,01 €	306 888.35 €

exercice 2016 : excédent de 24 072,23 €

exercice 2017 : excédent de 4 457,95 €

exercice 2018 : excédent de 90 005.28 €

exercice 2019 : excédent de 67 953.34 €

Achats et travaux réalisés en 2019 :

Pompes des postes d'assainissement	
Réparation groupe pompe relevage (Livbag) BEI	1 597.72
Réparation groupe pompe (crêperie) BEI	1 336.52
Réparation groupe pompe (route de Quimper) BEI	4 900.00
Réparation pompe relevage (poste crêperie) BEI	1 413.69
Réparation poste de relevage (La Vallée – rue des jardins – poste de l'étang – Pont neuf) BEAI	1 850.07
Réseau	

Construction réseau d'eaux usées route de Kervern Travaux KERLEROUX & PREMEL-CABIC	203 876.81
Construction réseau d'eaux usées route de Kervern Mission SPS SAS PROJECTIO	746.60
TOTAL	215 721.41

- **Investissements prévus en 2020**

Pas d'investissements nouveaux prévus pour 2020. Il reste à solder le marché de travaux de construction du réseau des eaux usées route de Kervern engagé en 2019.

Les membres du Conseil Municipal donnent acte au Maire de cette communication par un vote sur le DOB.

9. FINANCES - BUDGET GENERAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de la section de fonctionnement, à savoir 921 216,21 € et propose d'inscrire la totalité du résultat en recettes d'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé du budget 2020.

Monsieur le Maire rappelle l'excédent de la section d'investissement de 1 807 556,05 € et propose l'affectation intégrale au compte R001 – Excédent d'investissement reporté.

Vote à l'unanimité.

10. BUDGET GENERAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire présente les taux d'imposition votés lors de l'exercice précédent et propose leur maintien pour 2020.

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la Loi de Finance les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019.

	Taux 2019	Proposition de taux 2020	Base d'imposition prévisionnelle 2020	Produit attendu
Taxe d'habitation	9,89 %	9,89 %	4 329 000	428 138
Foncier bâti	13,88 %	13,88 %	4 777 000	663 048
Foncier non bâti	31,04 %	31,04 %	174 700	54 227

Vote à l'unanimité.

11. FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2020 qui a été examiné en Commission finances le 16 juin 2020.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement 4 123 292,55 €
- En section d'investissement 3 783 955,72 €.

Vote à l'unanimité.

12. FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de la section de fonctionnement, à savoir un excédent de 67 953,44 € et propose d'inscrire la totalité du résultat en recettes d'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé du budget 2020.

Monsieur le Maire rappelle l'excédent de la section d'investissement de 144 595,06 € et propose l'affectation intégrale au compte R001 – Excédent d'investissement reporté.

Vote à l'unanimité.

13. FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif du budget annexe assainissement 2020 qui a été examiné en Commission finances le 16 juin 2020.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement 312 809,30 €
- En section d'investissement 351 997,80 €

Vote à l'unanimité.

14. FINANCES – REDEVANCE ASSAINISSEMENT : DETERMINATION DES TARIFS

Sur avis favorable de la commission finances du 16 juin 2020 une augmentation des tarifs de 2 % est proposée.

	Tarif 2019	Proposition tarif 2020
Terme fixe à l'année	42,94 €	43,80 €
Terme proportionnel au m ³ consommé	1,31 €	1,34 €
Au-delà de 2 000 m ³ (gros consommateurs)	0,99 €	1,01 €

Vote à l'unanimité.

15. FINANCES – TAXE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT : DETERMINATION DU TARIF POUR 2020

Le montant de la taxe de raccordement est actuellement fixé à 1 100 € (inchangé depuis 2016). Sur proposition de la commission finances réunie le 16 juin 2020, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir ce tarif pour 2020.

Vote à l'unanimité.

16. FINANCES – BUDGET ANNEXE SPANC : AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de la section de fonctionnement, à savoir un excédent de 70 529,25 € et propose d'inscrire la totalité du résultat en recettes de fonctionnement au compte R002 – Résultat de fonctionnement reporté.

Vote à l'unanimité.

17. FINANCES – BUDGET ANNEXE SPANC : BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif du budget annexe SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) 2020 qui a été examiné en Commission finances le 16 juin 2020.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la section de fonctionnement à 79 029,25 €

Vote à l'unanimité.

18. FINANCES – BUDGET ANNEXE DU LOYER RPA : AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de la section de fonctionnement, à savoir un excédent de 1,49 € et propose d'inscrire la totalité du résultat en recettes de fonctionnement au compte R002 – Résultat de fonctionnement reporté.

Vote à l'unanimité.

19. FINANCES – BUDGET ANNEXE DU LOYER RPA : BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif du budget annexe Loyer RPA (Résidence pour personnes âgées) 2020 qui a été examiné en Commission finances le 16 juin 2020.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la section de fonctionnement à 168 867,02 €

Vote à l'unanimité.

20. FINANCES – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « RESIDENCE BOURDAINE » : AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de la section de fonctionnement, à savoir un déficit de 288 684,04 € et propose d'inscrire la totalité du résultat en dépenses de fonctionnement au compte D002 – Résultat de fonctionnement reporté.

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de la section d'investissement, à savoir un déficit de 520 577,71 € et propose l'affectation intégrale au compte D001 – Résultat d'investissement reporté.

Vote à l'unanimité.

21. FINANCES – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « RESIDENCE BOURDAINE » : BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif du budget annexe du lotissement « Résidence Bourdaïne » 2020 qui a été examiné en Commission finances le 16 juin 2020.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses

- à la section de fonctionnement à 1 089 261,75 €
- à la section d'investissement à 1 494 839,46 €

Vote à l'unanimité.

22. FINANCES – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « RESIDENCE GWEL KAER » : AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de la section de fonctionnement, à savoir un excédent de 30 163,53 € et propose d'inscrire la totalité en recettes d'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé du budget 2020.

Monsieur le Maire rappelle le déficit de clôture de la section d'investissement de 292 199,54 € et propose l'affectation intégrale au compte D001 – Résultat d'investissement reporté.

Vote à l'unanimité.

23. FINANCES – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « RESIDENCE GWEL KAER » : BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif du budget annexe du lotissement « Gwel Kaer » 2020 qui a été examiné en Commission finances le 16 juin 2020.

Il se présente

- | | | |
|---|----------|--------------|
| - En suréquilibre à la section de fonctionnement | dépenses | 346 199,54 € |
| | recettes | 496 199,54 € |
| - En équilibre à la section d'investissement à 638 399,08 € | | |

Vote à l'unanimité.

24. FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour les associations n'ayant pas déposé de dossier, et pour tenir compte des contraintes liées à la situation sanitaire de cette année, il est proposé un assouplissement de la règle et d'autoriser un examen au cas par cas pour les demandes tardives.

Il est également proposé d'allouer aux associations une somme identique à celle octroyée en 2019.

Sur proposition de la commission finances réunie le 16 juin 2020 les attributions suivantes sont présentées au Conseil Municipal pour 2020.

Vote à l'unanimité (*Mesdames COLLIOU et PIRON faisant partie de bureaux de certaines de ces associations, ne prennent pas part au vote*).

25. ENFANCE JEUNESSE – TARIFS ALSH ETE 2020

A la demande de la CAF, et pour se caler avec leurs préconisations nationales, il est proposé de regrouper les deux premières tranches de revenus de notre quotient familial pour favoriser l'accès aux structures pour les familles à faibles revenus. Cette mise à jour conditionne notre droit à subvention CAF.

Ceci étant énoncé, sur avis de la Commission finances réunie le 16 juin 2020 une revalorisation des tarifs de 2 % est proposée ce qui donne les montants suivants :

Tarifs journée Revenus mensuels par foyer	Enfants commune	Enfants hors commune
0-1 600€	7,00 €	7,00 €
1 601€ -2 625€	9,18 €	13,26 €
2 626 € - 4 200 €	13,26 €	18,36 €
> 4 201 €	15,30 €	21,42 €

Vote à l'unanimité.

26. ENFANCE JEUNESSE – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLEYBEN CHATEAULIN PORZAY POUR LE CENTRE AERE D'AOÛT

Il existe depuis 2015 une convention entre la Communauté de Communes Pleyben Châteaulin Porzay et la Commune de Pont-de-Buis lès Quimerc'h permettant aux familles de Pont-de-Buis lès Quimerc'h de bénéficier du centre aéré de Châteaulin au mois d'août.

Aux termes de cette convention il est prévu que le prix de la journée de l'ALSH (quel que soit l'ALSH et quelle que soit la période), repas et garderie inclus, est fixé à 51 € par enfant. La commune participera au financement à hauteur de 51 € / enfant / jour déduction faite de la contribution des familles.

Dans cette période de crise sanitaire, les structures sont amenées à revoir leurs capacités d'accueil à la baisse. Les enfants de Pont-de-Buis lès Quimerc'h pourront accéder à l'ALSH d'été de Châteaulin en fonction des places disponibles.

Vote à l'unanimité.

27. ENFANCE JEUNESSE – TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Sur avis de la commission finances réunie le 16 juin 2020 une hausse des tarifs de 2 % est proposée à l'assemblée.

La CAF demande à la Collectivité de revoir ses tranches de revenus pour répondre à la réglementation de la tarification modulée :

- ⇒ Fusion des deux premières tranches de la grille de revenus,
- ⇒ Seuil -1600€ à appliquer pour la 1^{ère} tranche

❶ ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE – mercredis et petites vacances

Pour les enfants de la commune

Revenus mensuels par foyer	A la journée par enfant à charge - (repas inclus)			A la demi-journée par enfant à charge (sans repas)		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants &+	1 enfant	2 enfants	3 enfants &+
0 - 650 €	7,00 €	6,32 €	5,50 €	1,35 €	1,15 €	1,01 €
650 - 1 600 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
1 601 - 2 625 €	10,67 €	9,65 €	8,41 €	3,95 €	3,39 €	2,82 €
2 626 - 4 200 €	13,48 €	12,36 €	11,24 €	5,35 €	4,78 €	4,21 €
> 4 201 €	16,31 €	15,18 €	14,06 €	6,77 €	6,19 €	5,64 €

Pour les enfants hors commune

Revenus mensuels par foyer	A la journée par enfant à charge - (repas inclus)			A la demi-journée par enfant à charge (sans repas)		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants +	1 enfant	2 enfants	3 enfants +
0 - 1 600 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
1 601 - 2 625 €	13,34 €	11,45 €	10,51 €	4,92 €	4,21 €	3,53 €
2 626 - 4 200 €	16,86 €	15,46 €	14,06 €	6,69 €	5,98 €	5,27 €
> 4 201 €	20,38 €	18,96 €	17,56 €	8,44 €	7,75 €	7,03 €

❷ ACCUEIL PERISCOLAIRE - garderie

Revenus mensuels par foyer	Garderie soir ou matin ≤ 1 heure	Garderie soir ou matin > 1 heure
0 -1 600 €	1,00 €	2,00 €
+1 600€	1,40 €	2,48 €

Vote à l'unanimité.

28. ENFANCE JEUNESSE – TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2020-2021

Sur avis de la commission finances réunie le 16 juin 2020 une hausse des tarifs de 2 % est proposée à l'assemblée.

Repas enfants	2,85 €
Repas adultes	5,20 €
Tarif PAI – repas fourni par la famille	facturation 1 heure de garderie

Vote à l'unanimité.

29. ENFANCE JEUNESSE – DOTATIONS FOURNITURES SCOLAIRES 2020

La dotation de fournitures scolaires sert à déterminer l'enveloppe attribuée aux écoles pour l'acquisition de fournitures et matériels pédagogiques. Une augmentation de 2 % est proposée.

	Proposition tarif 2020
Par enfant fréquentant les écoles maternelles et primaires	54,82 €
Par élève de la Commune de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H fréquentant le Collège François Collobert	32,29 €

Vote à l'unanimité.

30. ENFANCE JEUNESSE – DOTATIONS ACTIVITES PERISCOLAIRES

La dotation activités périscolaires sert à déterminer l'enveloppe attribuée aux écoles pour la réalisation de sorties ou de projets. Une augmentation de 2 % est proposée.

	Proposition tarif 2020
Par enfant fréquentant les écoles maternelles et pour les enfants de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H fréquentant le collège	22,54 €
Par élève fréquentant les écoles primaires (la Commune finançant par ailleurs la piscine scolaire par le biais de la Communauté de Communes)	10,40 €

Vote à l'unanimité.